

proprement parler de la famille canadienne-française ceux qui renieraient la religion de la patrie.

\* \*

Il nous arrive de Paris un premier écho de notre fête nationale. Le *Courrier du Soir*, qui suit nos affaires depuis quelque temps, depuis, croyons-nous, le dernier voyage de M. Fabre en Europe, a publié au sujet de la Saint-Jean-Baptiste de Québec un article des plus aimables, que nos confrères de la presse quotidienne ont déjà reproduit, et dont nous citerons un court extrait :

L'expansion des Canadiens-français, dit le journal parisien, nous paraît le plus curieux phénomène de l'histoire universelle, sans en excepter celle des Juifs. Ceux-ci jouissaient dès longtemps d'une civilisation avancée, avaient une religion à part, des principes exclusifs, ne se mariaient qu'entre eux. C'est ce qui les a conservés jusqu'au jour où ils ont été entamés par la liberté et l'égalité. Ces deux principes appliqués à leur race ont été meurtriers pour elle, et en France, où nous avons pris l'initiative de leur émancipation, ils ne seront bientôt que des Français, d'une religion différente de la masse, comme les protestants, mais sans traits ni caractère distincts. Tout, au contraire, a échoué contre le peuple canadien, imperceptible à l'époque de la conquête.

Cette comparaison de la multiplication de notre race avec celle du peuple hébreu n'est pas nouvelle. Elle est même naturellement à l'esprit de tous ceux qui ont suivi notre histoire depuis un siècle. En s'y arrêtant, on découvre aussi des enseignements à en tirer pour nous. C'est dans la persécution et dans la lutte que nous nous sommes développés ; c'est depuis que nous avons conquis la *liberté et l'égalité* que nous avons cessé d'augmenter comme groupe national et que l'émigration s'est mise à nous ravager.

Encore ici, si nous nous comparons avec les autres peuples à émigrants, nous trouvons que l'émigration a eu chez nous les mêmes résultats que chez eux. Le *Courrier du Soir* en fait la remarque, et il cite le Canada comme exemple du fait que la "population des pays à émigrants ne diminue jamais." L'Irlande seule, dit-il, fait exception à cette règle. C'est que les peuples à émigrants sont presque toujours des peuples prolifiques. Ils sont comme les familles trop nombreuses qui ne s'affaiblissent pas en perdant de leurs membres. L'émigration n'a pas empêché notre population restée au pays de s'accroître, bien que dans des proportions moindres qu'autrefois.

A. GÉLINAS.

## A NOS COMPATRIOTES DES ÉTAAS-UNIS

Notre agent, M. E. Stevens, se prépare à visiter les places suivantes :

West Bolyston	Willmantic
Oakdale	Quidnic
Rochdale	Watick
North Brookfield	Hudson, N.-Y.
West Warren	Pittsfield
Oxford Plain	South Adams
Webster	North Adams
Southbridge	Williamstown
North Groenosedale	Troy
Putnam	Cohoes
Danielsonville	Glen's Falls
Wauregan	Whitehall
Jewitt City	Rutland
Taftville	Vergennes
Oakum	Burlington
Baltic	St-Albans
	Montréal.

## Le Remède du Père Mathieu

Guérit l'intempérance d'une manière prompte et radicale en faisant disparaître complètement chez les victimes de cette funeste passion le désir de boire des liqueurs alcooliques. Cette préparation est tout à la fois un fbrifuge, un tonique et un altérant ; elle chasse la fièvre qui consume l'intempérant et lui fait éprouver le désir modéré de boire ; elle rend la vigueur à l'estomac et au foie qu'une existence désordonnée paralyse presque toujours, et fortifie en même temps le système nerveux. — Le lendemain d'une orgie, une seule cueillière à thé de cette préparation fera disparaître toute dépression mentale et physique, et elle guérit aussi toutes sortes de fièvres, la dyspepsie et la torpeur du foie, même lorsque ces maladies proviennent de toute autre cause que l'intempérance. Une brochure donnant de plus amples détails sera expédiée gratuitement sur demande. Prix : \$1 la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens. Seul agent pour le Canada, S. LACHANCE, Pharmacien, 646, rue Ste-Catherine Montréal.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La question de l'amnistie et l'expulsion des jésuites ont vivement agité l'opinion publique en France et provoqué des commentaires dans l'Europe entière.

Pendant qu'on chassait les jésuites de la France on y faisait entrer les communistes ; étrange coïncidence ! C'est M. Gambetta qui a achevé de décider la Chambre des députés à voter l'amnistie, par un discours vraiment remarquable qui a révélé sa force et son influence sur le parti républicain. Clémenceau, son rival, a été obligé d'admettre que Gambetta est l'homme de la situation, le maître de la France. Nous constatons sans approuver, car nous admirons le talent de Gambetta, mais nous le craignons à cause de ses opinions religieuses.

Le Sénat avait d'abord refusé de voter l'amnistie et on a craint un moment une crise ministérielle. Jules Simon et quelques autres républicains avaient voté avec les conservateurs, mais les deux Chambres ont fini par s'entendre, et l'amnistie a été votée. Rochefort et quelques autres communistes ont pu assister à la grande fête nationale de la France, le 14 juillet. On a fait une ovation au fameux pamphlétaire et son nouveau journal *l'Intransigeant* a été tiré à 250,000 exemplaires. C'est un joli commencement.

Pendant ce temps-là on exécutait les décrets portés contre les jésuites qu'on obligeait de quitter leurs maisons et de partir pour l'exil. Les journaux français racontent longuement comment les choses se sont passées. Les jésuites n'ont pas voulu sortir d'eux-mêmes, ils ont attendu qu'on forçât les portes de leurs cellules. Des milliers de personnes leur ont témoigné leurs sympathies, mais en certains endroits la populace les a insultés.

Le gouvernement aurait dû au moins leur faire un procès quelconque, prouver quelque chose contre eux. Il ne s'est pas même donné cette peine-là, et donne par conséquent raison à ceux qui l'accusent de persécution.

La question d'Orient se complique de nouveau. La Turquie refuse de se soumettre aux décisions de la conférence de Berlin et de livrer à la Grèce et au Monténégro les territoires qu'elle devait céder. On se demande si la guerre va sortir de cet autre nuage.

Une touchante anecdote de M. Jules Claretie, dans le *Livre*, cette intéressante et si utile revue bibliographique dirigée par M. Octave Uzanne.

Il s'agit d'un amoureux timide, qui, n'osant se déclarer, confie sa mission aux feuillets d'un volume prêté par l'objet de sa passion.

Le lendemain il alla chez Mme X.... Elle ne lui parla pas de billet. Il y retourna. Elle demeura là-dessus tout aussi muette. Il crut même remarquer chez elle une nuance de mécontentement. Jacques avait ce défaut superbe qui s'appelle la fierté. Il s'éloigna.... Quand il revint, Mme X.... s'était remariée et la pauvre femme n'avait pas été heureuse. A cinquante ans, elle se trouva de nouveau veuve, mais pauvre et très attristée. Le hasard, s'il y a un hasard, lui fit rencontrer mon vieil ami Jacques. Il la reconnut et les voilà redevenus bons amis comme autrefois. Amitié de courte durée. Mme X.... mourut. Mais en mourant, elle légua à celui qui avait passé plus d'une nuit à son chevet, ce qu'elle possédait encore de précieux : sa bibliothèque. Jacques la rangea pieusement chez lui, cette bibliothèque, et je le vis un matin arriver chez moi, les yeux rouges. Il avait soixante ans alors ; mais ce matin-là, il me parut plus vieux encore ; tout cassé....

Il tenait un livre à la main. — Mon ami, me dit-il, regardez à quoi tient le bonheur.

Il me tendait le livre qu'il avait rapporté, vingt ans auparavant, à Mme X.... La lettre, la pauvre lettre écrite jadis avec des battements de cœur, elle était là, elle y était toujours. Mme X.... ne l'avait pas décachée. Mme X.... ne l'avait pas trouvée. Elle ne l'avait pas vue.

Plusieurs journaux conservateurs protestent contre l'idée d'arracher à l'Angleterre des titres de noblesse pour l'hon. M. Langevin. Ils disent qu'il est des choses qui ne se demandent pas.

## M. CHALLEMEL-LACOUR

M. Challemel-Lacour, le nouvel ambassadeur français à Londres, est né à Avranches, en 1827. Figure longue, ovale, prétentieuse, encadrée d'une barbe grise, taillée en pointe, toujours vêtu de noir et très correct, tout en lui dénote le désir de passer pour quelqu'un et de paraître quelque chose.

Il a commencé par être professeur de philosophie en province. Arrêté après le coup d'Etat de 1851, et réfugié à l'étranger, il s'improvisa conférencier pour vivre. Puis, l'amnistie de 1859 lui permit de rentrer en France, et il se fit journaliste comme il s'était fait conférencier.

Son rôle politique ne date en réalité que de 1870, époque à laquelle le gouvernement de la Défense nationale l'envoya à Lyon en qualité de préfet. On n'a pas oublié la fameuse dépêche qu'il adressa à cette époque, au général Bressolles concernant l'enlèvement du drapeau rouge par les courageux mobiles bretons que commandait M. Carayon-Latour, dépêche qui se terminait par cette phrase :

"Faites-moi fusiller tous ces gens-là !"

Depuis ce temps, il est vrai, M. Challemel-Lacour s'est un peu radouci. De radical qu'il était ou qu'on le croyait, l'exprefet dictateur est entré dans l'opportunisme. Comme tant d'autres, il a mis une sourdine à ses opinions, il est devenu sénateur, il a été pendant plusieurs mois l'inspirateur de la *République française*, mais comme son tempérament l'entraînait parfois un peu loin, comme il ne se soumettait pas toujours aux volontés du maître, on se hâta de lui trouver un poste qui l'empêchât tout au moins d'être gênant, et on le nomma ambassadeur à Berne.

Tout chemin mène à Rome, disait-on autrefois. Il paraît que tout chemin mène aussi à Londres, puisque M. Challemel-Lacour a pris par la Suisse pour arriver en Angleterre.

## UNE ENTREVUE AVEC M. CHARLES BRADLAUGH

LES IDÉES DU FAMEUX ATHÉE

"Abolition du droit d'aînesse ; abolition du droit d'institution et de substitution pour personnes non-exécutantes ; suppression du droit de chasse ; obligation de cultiver toutes les terres qui peuvent donner quelque profit, et qu'on laisse incultes pour d'autres motifs qu'une raison d'utilité publique. En cas de contravention, le délinquant sera exproprié, et on lui donnera en paiement de sa propriété le revenu de vingt années, calculé sur la moyenne du revenu des sept années précédentes. Le paiement lui en sera fait en bons sur l'Etat, portant le même intérêt que les Consolidés et payables au porteur. La terre deviendra propriété de l'Etat ; elle sera donnée à des fermiers, à des conditions et pour une période de temps à déterminer suivant les conditions de la terre elle-même. Le prix du fermage sera appliqué par l'Etat au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital.

"On donnera aux fermiers des garanties pour les améliorations qu'ils pourraient apporter à la terre. Les biens seront évalués pour faire une juste répartition de l'impôt. Il sera perçu de façon à peser plus lourdement sur les grands propriétaires. Ainsi, pour 500 acres, on fixera une taxe normale ; pour une seconde superficie de 5,000 acres, la taxe sera doublée ; de même pour une nouvelle superficie de 10,000 acres, jusqu'à 20,000 acres ; l'impôt sera fixe pour chaque 20,000 acres successives.

"Enfin, il n'y aura qu'une seule et même loi agraire pour la Grande-Bretagne et pour l'Irlande."

LE REPORTER.—Les grands propriétaires qui siègent à la Chambre des Communes s'opposeraient à l'application d'un programme comme le vôtre.

BRADLAUGH.—Ils n'y pourront rien. LE REPORTER.—Mais ils sont forts et

BRADLAUGH.—Au contraire, ils n'ont jamais été si faibles, qu'en ce moment ; plus le grand propriétaire est riche, plus faible il est. Il est impossible que l'état de choses actuel puisse continuer. Les grands propriétaires devront entendre raison.

LE REPORTER.—Il est peu probable qu'ils veuillent entendre raison, alors qu'il s'agit de leur spoliation, et encore moins qu'ils veuillent voter des lois qui les priveraient de leurs biens.

BRADLAUGH.—On votera néanmoins des lois non dans le parlement actuel, mais dans celui qui doit lui succéder et qui sera tout autrement constitué.

LE REPORTER.—Croyez-vous que ces changements importants viendront à se réaliser incessamment ?

BRADLAUGH.—Certainement. J'ai l'intention de vouer toute mon énergie à cette grande question, je la propagerai dans le pays par tous les moyens légaux. J'espère que les propriétaires entendront raison. Sinon, j'organiserai un meeting de 50,000 hommes sans travail, par exemple, à Jarrowon-Fyne. Il est certain que les puissants magnats territoriaux finiront par entendre raison, lorsqu'à peu de distance de leurs fenêtres retentiront ces 50,000 voix.

LE REPORTER.—Pensez-vous qu'une république s'établira un jour dans ce pays ?

BRADLAUGH.—D'après mon opinion, le pays verra s'établir non-seulement une république, mais plusieurs.—Dans la classe ouvrière environ 80 0/0 des citoyens sont favorables au régime républicain ; quant aux masses populaires, dont les sympathies ne se manifestent pas encore d'une manière active, elles adhéreront à la république une fois qu'elle sera un fait accompli. Douze heures avant la chute de Louis-Philippe, la majorité du peuple français était favorable à la monarchie, mais elle accepta tranquillement l'état de choses qui fut la conséquence de cette chute.

LE REPORTER.—Croyez-vous que la république une fois établie puisse se maintenir ?

BRADLAUGH.—Sans doute.

LE REPORTER.—Mais les républiques ne sont généralement que des expériences bien douteuses dans des pays qui ont été continuellement soumis au régime monarchique.

BRADLAUGH.—La faute était à ceux qui dirigeaient le mouvement. Robespierre échoua, mais pourquoi ? Parce qu'il voulait appliquer à la France moderne le système de la Grèce antique. Nous ne commettrons pas cette faute. Tout en établissant la république, nous ne ferons que des bouleversements absolument nécessaires. Nous laisserons beaucoup de choses telles qu'elles sont et nous maintiendrons le mécanisme de l'Etat dans tout ce qui est consacré par l'usage. Nous marcherons en avant, mais sans faire un pas au-delà de ce qui sera vraiment nécessaire.

LE REPORTER.—Pensez-vous que la monarchie se maintienne en Angleterre ?

BRADLAUGH.—Non, je ne le pense pas. Sa fin est même prochaine. Elle ne sera pas renversée de vive force, mais par des moyens constitutionnels.

LE REPORTER.—Et que ferez-vous avec la famille royale ?

BRADLAUGH.—Oh ! qu'elle aille à ses affaires.

LE REPORTER.—Et ne leur donnerez-vous aucune compensation ?

BRADLAUGH.—Oh ! ils en ont assez !

LE REPORTER.—Et comment aura lieu la déposition de la royauté anglaise ?

BRADLAUGH.—Oh ! paisiblement, paisiblement. Mais si lord Randolph Churchill (et M. Bradlaugh sourit en prononçant le nom de ce gentilhomme) se met à la tête du mouvement antipopulaire, oh !

alors, il faudra avoir recours à des moyens rien moins que paisibles.

On se souviendra que dans le débat qui eut lieu à la Chambre des Communes, lorsque M. Bradlaugh se présenta pour prêter le serment de fidélité, lord Randolph Churchill lut un passage de l'acte d'accusation de M. Bradlaugh contre la